

Séance du 15 octobre 2020

~~~~~

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. FUSALBA T. GRANGE F. VERNEAU F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. GUESDON S. DUVAL J.

Absent excusé : GUERREIRO S. (donne pouvoir à CHAPOTON G.) et DOURY R.

Mme Julie DUVAL est élue secrétaire.

Avant d'ouvrir la réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et le Comité des Fêtes pour leur implication dans l'organisation de la biennale de sculpture des 3 et 4 octobre 2020, soulignant que les visiteurs étaient enchantés et même surpris qu'une commune comme Draché puisse offrir une exposition de cette qualité. Très heureux également que le Conseil Départemental, Groupama et la P'tite Chevauchée aient subventionné cet évènement.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du trente juillet deux mil vingt. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### FINANCES COMMUNALES

#### 1) Vente du terrain communal cadastré YE N°35 sise Poste de Beauvais

Considérant la demande d'acquisition d'un terrain communal, cadastré YE N°35 sis Poste de Beauvais dont la superficie totale est de 2 041 m<sup>2</sup>,

Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cette éventuelle cession de terrain, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente du terrain communal, cadastré YE N°35 sis Poste de Beauvais dont la superficie totale est de 2 041 m<sup>2</sup>, **DÉCIDE** de vendre ce dit terrain pour un montant total de 1 500,00 € TTC, **CHARGE** le Maire d'effectuer les formalités nécessaires et **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de signer l'acte de cession ainsi que l'acte de dépôt des pièces dudit terrain qui seront reçus par un notaire.

#### 2) Acquisition de dix ordinateurs portables pour l'école Yvan Pommaux

Considérant que le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé un appel à projets « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité » (ENIR) dans l'objectif de soutenir et favoriser l'innovation numérique dans les écoles élémentaires des communes rurales,

Considérant le souhait de la directrice d'école Yvan Pommaux de s'équiper de dix ordinateurs portables, les anciens étant devenus obsolètes,

Considérant qu'en coordination avec la directrice d'école, la commune s'est inscrite à l'opération « ENIR », qui permet d'obtenir de l'État, un financement à hauteur de 50 % des projets allant de 4 000,00 € à 14 000,00 €,

Monsieur le Maire propose l'acquisition de dix ordinateurs portables et présente les devis des sociétés FEPP Informatique et ARGOS. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de la société ARGOS pour l'acquisition et l'installation de dix ordinateurs portables, pour un montant de 5 175,00 € HT soit 6 210,00 € TTC.

#### 3) Acquisition et installation de cache-containers

Considérant le souhait de la municipalité d'embellir la place Georges Poivilliers en installant des cache-containers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **CONFIE** à la société ATF l'installation d'un ensemble brise-vue en alu thermolaqué comprenant 7 panneaux alu et ossature tube 70 x70 en acier, pour un montant de 3 840,00€ HT soit 4 608,00 € TTC.

#### 4) Travaux de mise en conformité des installations électriques des bâtiments publics

Considérant les remarques portées au registre de contrôle établies par le bureau de contrôle BUREAU VERITAS lors de ses visites réglementaires périodiques,

Considérant la nécessité de mettre aux normes les installations électriques de certains bâtiments publics : mairie, école, salle socioculturelle, salle des Ormeaux, gymnase, église, cantine, atelier municipal et bar-restaurant.

Considérant les deux devis reçus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la réalisation des travaux de mise en conformité électrique sur les bâtiments cités ci-dessus et **CONFIE** à l'entreprise Bourn'Elec les travaux de mise en conformité électrique des bâtiments publics pour un montant de 5 463,00 € HT soit 6 555,60 € TTC.

#### 5) Remboursement des frais engagés par les élus

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour

leur accomplissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SE PRONONCE favorablement** sur les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions, telles que détaillées dans la délibération, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## **6) Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour l'organisation de la biennale de sculpture**

Dans le cadre de la biennale de sculpture organisée par la commune les 3 et 4 octobre 2020, le Comité des Fêtes a participé à l'acquisition de deux bâches, des affiches et flyers pour publication de cette manifestation au plus grand nombre. Tout au long du week-end, il a également tenu un stand de buvette et de restauration,

Considérant le souhait de la municipalité de prendre en charge l'ensemble de la communication et les repas « fouées » offerts aux artistes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, **d'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 600,00 € correspondant aux frais de communication et de restauration cités précédemment.

## **II - URBANISME**

### **• Avis sur l'implantation du parc photovoltaïque au lieudit « les Esserts de Randoux »**

Considérant la demande de la société EREA Ingénierie, d'implanter un parc photovoltaïque,

Considérant que l'emplacement de l'ancienne base de travaux COSEA, au lieudit « les Esserts de Randoux », cadastré ZX N°13 représentant une surface de 43 000 m<sup>2</sup>, peut être une opportunité car les terres remises en culture à l'agriculteur sont considérées comme dégradées et de mauvaise qualité,

Considérant que la société EREA était venue présenter son projet aux élus de l'ancien mandat, le lundi 27 février 2017,

Considérant l'accord favorable de la commune à implanter ce parc,

Considérant la demande de permis de construire reçue en mairie le 7 mars 2019, intégrant les plans finalisés,

Considérant que le PLU communal approuvé le 2 mai 2013 a été modifié et approuvé le 5 décembre 2019, en ajoutant un nouveau zonage pour la parcelle concernée : Ap, zone d'activité agricole pouvant intégrer des panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ÉMET** un avis FAVORABLE du projet finalisé de l'installation d'un parc photovoltaïque par la société EREA Ingénierie d'AZAY-LE-RIDEAU, sur une parcelle de terre considérée comme dégradée (base de travaux pour la LGV SEA) appartenant à un agriculteur de la commune.

## **III - INTERCOMMUNALITÉ**

### **1) Groupement de commandes pour les travaux de voirie 2021**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique et **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes,

### **2) Transfert automatique de la compétence urbanisme à la communauté de communes Loches Sud Touraine**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES** **BÂTIMENTS PUBLICS**

### **1) Aires de jeux extérieurs**

Monsieur Loïc COUQUILLOU, adjoint délégué, informe les élus que dans le cadre de vigipirate, les aires de jeux doivent être protégées. Après réunion de la commission, il a sollicité 5 entreprises pour l'installation de 35 potelets bois pour sécuriser le parc sis Place Georges Poivilliers et le présente à l'assemblée. L'ensemble des élus est favorable à cette installation.

### **2) École Yvan Pommaux**

Monsieur le Maire indique que les chaises, tables et casiers ont été reçues le mercredi 14 octobre 2020. Reste à l'employé communal à les assembler pour leur installation dans les deux classes.

## **ENVIRONNEMENT**

### **1) Parc Désiré Charpentier**

Monsieur François-Xavier BRION, adjoint délégué, informe les élus que deux devis ont été reçus pour la réparation de la fuite sur le PEHD (plastique) se situant dans le parc Désiré Charpentier et aussi pour le remplacement de quatre vannes dans le regard. Monsieur François-Xavier BRION informe que la commune a confié cette opération à l'entreprise Richard DROUIN.

### **2) Illuminations de Noël**

Monsieur le Maire informe les élus que les illuminations de Noël seront installées le jeudi 10 décembre 2020 et seront démontées le mercredi 20 janvier 2021 par la société INEO.

## **CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire indique qu'après que la chape ait été posée par notre agent communal, le lundi 12 octobre 2020, la société LOGISTIC FUNERAIRE 37 est venue installer, à gauche des quatre caveautins, le nouveau columbarium comportant 6 cases. Il rappelle que ce dernier a coûté 3 249,99 € HT soit 3 900,00 € TTC.

## **SERVICE TECHNIQUE**

### **• Besoin en matériel**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a investi dans une tarière. Cette acquisition a été effectuée chez la société RICHARD de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES pour un montant de 1 695,00 € HT soit 2 034,00 € TTC.

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **• Approvisionnement gaz**

Monsieur le Maire indique que la société SOREGIES en accord avec la commune, a adressé, courant septembre 2020, un courrier-questionnaire à l'ensemble des foyers susceptibles d'être intéressés par l'approvisionnement du « gaz de ville ». Le périmètre concerné : allée des Cerisiers, allée des Tilleuls, rue du Breuil, bas de la rue du 8 Mai 1945 et le lotissement les Ormeaux. Pour l'instant, la commune n'a pas retourné de cette enquête.

## **MANIFESTATIONS**

### **1) Repas du 11 novembre**

Madame Liliane PINEAU, déléguée, propose aux élus que le repas du 11 novembre soit reporté en raison de l'évolution de la COVID-19. L'ensemble des élus donne son accord. Aussi, elle informe que la cérémonie au cimetière sera maintenue.

### **2) Concours des maisons fleuries**

Madame Nadine RAGUIN indique que, en raison du protocole sanitaire de la COVID-19, la remise des prix n'aura pas lieu comme habituellement dans la salle des Ormeaux. Cependant, la commune propose d'offrir une plante fleurie qui sera distribuée à tous les participants du concours, selon le classement obtenu. Madame Nadine RAGUIN indique que les fleurs seront choisies chez Vachement Fleurs de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES.

## **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal aura lieu soit le **jeudi 5 novembre 2020 à 20h00**.

La séance est levée à 22h50.